

Traitement de la demande d'aide par le réseau

«La difficulté, inhérente au processus même d'apprentissage, est prise en compte par chaque enseignant dans son action quotidienne en classe. Toutefois, l'aide apportée par l'enseignant, avec l'appui de l'équipe pédagogique du cycle et, là où il est mis en œuvre, le dispositif plus de maîtres que de classes, peut ne pas suffire pour certains élèves.»

Circulaire n° 2014-107 du 18-8-2014

MENESR - DGESCO A1-1

Phase école :

La difficulté persiste malgré tous les moyens mis en œuvre dans la classe et dans le cycle.
L'enseignant informe les parents de son intention de faire appel au RASED.



L'enseignant renseigne la demande d'aide et la remet au directeur de l'école
qui la transmet au réseau.



Phase réseau:

Traitement, analyse de la demande d'aide.



Désignation d'un référent pour des investigations complémentaires.



Prise d'informations complémentaires auprès de l'enseignant, de l'enfant, des parents.



Décision de prise en charge et réponse à l'école selon les modalités suivantes :

Aide du réseau non
appropriée

Prise en charge
RASED

Aide extérieure
conseillée



Début de l'aide spécialisée.



Évaluation régulière de l'aide spécialisée lors des synthèses.
L'enseignant est informé des modifications éventuelles.